

**REGLEMENT  
DES EPREUVES  
DEPARTEMENTALES  
D'ESCRIME**



**SAISON 2011/2012**

## 1- ARMES ET CATEGORIES

## 2- ORGANISATION DES EPREUVES

- 2.1- Informations de l'épreuve
- 2.2- Horaires des épreuves
- 2.3- Engagements
- 2.4- Arbitres
- 2.5- Récompenses
- 2.6- Matériel
  - 2.6.1- Matériel de signalisation
- 2.7- Informations financières

## 3- GESTION DES COMPETITIONS

- 3.1- Directoire technique
- 3.2- Formule des épreuves
  - 3.2.1- Poussins
  - 3.2.2- Pupilles
    - 3.2.2.1- « Animations »
    - 3.2.2.2- « Compétitions de jeunes »
  - 3.2.3- Benjamins
    - 3.2.3.1- « Animations »
    - 3.2.3.2- « Compétitions de jeunes »
  - 3.2.4- Equipes
  - 3.2.5- CD13 de Noël
- 3.3- Critérium Départemental
- 3.4- Finale Départementale
- 3.5- Gestion informatique
- 3.6- Classement

## 4- CALENDRIER

## 5- ANNEXES

Pour la Saison 2011-2012, il est organisé, dans le département des Bouches du Rhône :

- 3 épreuves d'animations **POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS**
- 1 critérium départemental « Open » **BENJAMINS (Blason Bleu) et PUPILLES (Blason Rouge)**
- 1 « Finale départementale » **PUPILLES et BENJAMINS sur qualification**

Les épreuves sont ouvertes aux filles et garçons dans les catégories suivantes :

- **POUSSINS** nés en 2003 – 2004 - 2005
- **PUPILLES** nés en 2001 - 2002
- **BENJAMINS** nés en 1999 - 2000

FLEURET / EPEE / SABRE: Pour les catégories **PUPILLES** et **BENJAMINS**, les rencontres se dérouleront à l'arme électrique.

POUR LES 3 ARMES : Epreuves séparées si le nombre de filles engagées est supérieur ou égal à 6, sinon épreuve commune, avec classement final séparé.

### **RAPPEL**

*La pratique de la compétition n'est autorisée qu'à partir de l'âge de 8 ans.  
La poignée cross est autorisée à partir de la catégorie Benjamins*

- **LICENCES 2011-2012**
- **SURCLASSEMENT INTERDIT** au Fleuret et à l'Épée, **AUTORISE** au Sabre
- **BLASONS** : Cf. classeur de la Vie Fédérale (Chapitre C)
- **REGLEMENT** : les épreuves ayant un caractère éducatif, le respect du règlement est un élément pédagogique essentiel au travers de son application.

**POUR TOUTES LES CATEGORIES :**

<b>CATEGORIES</b>	<b>BLASONS</b>	<b>ARMES</b>	<b>POIGNEES</b>	<b>PISTES</b>	<b>TOUCHES</b>		<b>TEMPS</b>	
Benjamins	Rouge/Bleu	Lame n°2 électriques	Droite ou cross	10 m	Poule	Elimination	Poule	Elimination
					4	8	3mn	2x2mn
Benjamins	Jaune/Sans	Lame n°2 électriques	Droite ou cross	10 m	Poule	Elimination	Poule	Elimination
					4	8	3mn	2x2mn
Pupilles	Rouge/Bleu	Lame n°0 électriques	Droite	10 m	Poule	Elimination	Poule	Elimination
					4	6	3mn	4mn
Pupilles	Jaune/Sans	Lame n°0 simples	Droite	10 m	Poule	Elimination	Poule	Elimination
					4	6	3mn	4mn
Poussins	Jaune/Sans	Lame n°0 simples	Droite	10 m	Poule	Elimination	Poule	Elimination
					4	6	3mn	4mn

<b><i>NORMES FEDERALES DES TENUES OBLIGATOIRES*</i></b>	
<b>POUSSINS</b>	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 350N
<b>PUPILLES</b>	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 350N
<b>BENJAMINS</b>	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 350N
<b>LOISIRS</b>	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 800N

***\*Voir CIRCULAIRE FEDERALE en ANNEXE***

## 2- ORGANISATION DES EPREUVES

Le Comité Départemental confie les organisations des épreuves aux Clubs et c'est le Président du Club qui en est le RESPONSABLE. **Il est le garant du bon déroulement de l'animation et s'engage à faire appliquer strictement le présent règlement.**

La demande d'aide à l'organisation doit être envoyée directement à Helène MOURET dans un délai respectable, le rapport concernant les présents et le nombre d'arbitre (avec le surnombre comptabilisé si le cas se présente). Ce document doit être visé par le représentant du CD13 présent sur place.

### o 2.1- Informations de l'épreuve

Le club organisateur devra envoyer le règlement 3 semaines avant l'épreuve aux destinataires suivants :

- à tous les Clubs relevant du présent règlement
- à la Ligue de Provence

Le club organisateur doit se mettre en relation avec Mtre THIERY guillaume (06.80.37.41.94 ou [cd13escrime@orange.fr](mailto:cd13escrime@orange.fr)) 1 mois avant pour que l'on convienne de la feuille d'inscription en ligne.

C'est le club organisateur qui doit faire parvenir la semaine suivant la compétition tous les fichiers de classement au format FFF et HTML (disponible sous engarde).

Ce règlement devra contenir les éléments suivants :

- Date et Lieu de L'épreuve (Plan et N° de téléphone du Gymnase)
- Catégories concernées
- Rappel des Horaires
- Diverses Informations d'usage

Le fléchage du lieu de la compétition est conseillé aux abords du gymnase.

### o 2.2- Horaires des épreuves (sauf dérogation cd 13)

Si les épreuves se déroulent sur 2 jours (samedi/dimanche), l'organisateur est libre de fixer les horaires, en respectant le regroupement des armes par demi journées (en accord avec le responsable de l'animation)

**Les épreuves ne peuvent pas commencer le samedi avant 12h30 et le dimanche avant 9h30**

**Sur une journée, les épreuves ne doivent pas commencer avant 9h30**

### ○ 2.3- Engagements

Il est OBLIGATOIRE de faire les engagements en ligne, depuis le site de la FFE et par l'intermédiaire de page web correspondant à la compétition.

Si cette règle n'est pas respectée les tireurs ne pourront pas tirer, il n'y aura aucune inscription prise hors délai, ni sur place.

### ○ 2.4- Arbitres

Inscription en ligne également.

A partir de **QUATRE (4)** tireurs d'un même club engagés dans la journée & dans la Même arme (arme = Fleuret, Epée, Sabre), **les clubs doivent obligatoirement fournir UN (1) arbitre** au début de l'épreuve de l'arme concernée, diplômé ou en formation possédant le niveau défini au chapitre C du présent règlement, licencié au club, non tireur ce jour-là. (cf. circulaire FFE « Réglementation de l'Arbitrage »)

Les Clubs ne respectant pas cette règle s'exposent au refus d'inscription de leurs tireurs en ligne.

L'organisateur, même s'il n'utilise pas les services de cet (te.s) arbitre(s) devra lui Verser sur place, l'indemnité journalière d'arbitrage correspondant à son diplôme.

Pour le bon déroulement de la compétition il est fortement conseillé d'inscrire au moins un arbitre diplômé parmi sa liste d'arbitre.

**Tenue** : les arbitres en formation devront être en tenue correcte et les arbitres diplômés devront porter le gilet d'arbitre Départemental (fournit sur place par le responsable de l'arbitrage).

La rémunération sera réglée à l'issue de l'épreuve, et le club organisateur prendra en charge une boisson et un goûter pour chaque arbitre.

### ○ 2.5- Récompenses

**Il est demandé par le Comité que chaque participant reçoive une récompense.**

Pour la « FINALE DEPARTEMENTALE », les récompenses sont payées par le CD 13, mais le choix et la commande sont à la charge du club organisateur.

## ○ **2.6- Matériel**

Pour les épreuves à l'arme électrique l'utilisation d'au moins 16 Pistes Métalliques est **OBLIGATOIRE**

Il est impératif de prévoir le nombre de pistes suffisant afin que les tours de poule se déroulent en une seule vague.

### ▪ **2.6.1- Matériel de signalisation**

Une demande pourra être faite auprès de la Ligue. Nous vous rappelons que le matériel devra être vérifié avant chaque compétition.

Le club organisateur est responsable du plateau d'évolution, il aura donc en charge sa matérialisation et devra le faire respecter.

La demande de l'utilisation des pistes tissu devra être faite au Comité Départemental.

## ○ **2.7- Informations financières**

- Les arbitres seront indemnisés selon le chapitre L du GVSF « Réglementation de l'Arbitrage.

Deux formules au choix de l'organisateur qu'il devra préciser dans le règlement de L'épreuve, à la journée, à la prestation.

### **A la journée pour le dimanche :**

- Arbitres internationaux 70 €
- Arbitres nationaux et formation internationale 55 €
- Arbitres régionaux et formation nationale 40 €
- Arbitres départementaux et formation régionale 30 €
- Arbitres en formation départementale 25 €

### **A la prestation pour le samedi après midi:**

- Arbitres en formation départemental 20 €
- Arbitres départementaux et formation régionale 25 €
- Arbitres régionaux et formation nationale 40 €
  
- Le droit d'inscription des épreuves est fixé à **7 €** par enfants inscrits ( cf. règlement fédéral sur les enfants inscrits mais non présents).

Une Aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs en fonction du nombre de participants et selon un barème identique à celui de la ligue.

Pour obtenir celle-ci, il conviendra de compléter l'imprimé joint en annexe du présent règlement.

## 3- GESTION DES COMPETITIONS

Dans le cas où le règlement n'ait pas été encore actualisé lors du déroulement des épreuves du début de saison, se référer au règlement de la saison précédente. Toutes les épreuves du CD13 sont ouvertes au club de GAP.

### o 3.1- Directoire technique

Le Directoire Technique est composé de 3 Membres :

- ◆ 1 Maître d'Armes du Club Organisateur
- ◆ 1 Membre de la C.D.A ou du CD 13
- ◆ Le représentant ETR

### o 3.2- Formule des épreuves

#### ▪ 3.2.1- Poussins

- Les animations se dérouleront **uniquement au fleuret et sabre simple**.
- **Par équipes de 2**, mixtes ou non, avec possibilité de créer des équipes interclubs dans le cas d'enfants seuls ou de nombre impair.
- **1 tour de poule** de 5 ou 6 équipes, matchs en 6 touches (2 relais de 3 touches)
- Les résultats seront donnés par poules.
- 

#### ▪ 3.2.2- Pupilles

##### • 3.2.2.1- « Animations » Pupilles

- Réservées aux **sans blasons**, les animations se dérouleront à l'arme électrique ou sèche selon les organisations.
- Epreuves individuelles avec **1 tour de poule** (*Poule de 6 de préférence*)
- Les résultats seront proclamés à l'issue du tour de poule.

##### • 3.2.2.2- « Compétitions de jeunes » Pupilles

- Conformément au règlement fédéral ces compétitions se dérouleront à l'arme électrique.
- Les épreuves seront individuelles.
- Epreuves individuelles avec **2 tours de poule**, le résultat du 1<sup>er</sup> tour de poule comptera pour la constitution du 2<sup>ème</sup> tour, le classement général se fera sur les 2 tours. (*Poule de 6 de préférence*).
- Les résultats seront proclamés à l'issue des poules.

### ▪ 3.2.3- Benjamins

#### • 3.2.3.1- « Animations » Benjamins

- Réservées aux **sans blasons et blasons jaunes**, à l'arme électrique ou sèche.
- Epreuves individuelles avec **1 tour de poule mixte** (*poule de 8 ou 9 de préférence*)
- Classement par poule

#### • 3.2.3.2 - « Compétitions de jeunes» Benjamins

- Réservées **aux blasons rouges et bleus**, à l'arme électrique.
- Epreuves individuelles avec **1 tour de poule** (*poule de 4 ou 5 de préférence*)  
Et **tableau d'élimination**.
- Résultats a la fin du tableau.
- Cas spécial du sabre : en raison de la plus faible présence dans cette arme, le représentant du cd 13 sur place en accord avec les maitres d'armes de sabre se réserve le droit de coupler les épreuves entres elles (sans blason et blason jaune couplé avec les blasons rouge et bleu)

### ▪ 3.2.4- Equipes :

- Les épreuves par équipes pupille et benjamins sont mixtes, avec possibilité de créer des équipes interclubs dans le cas d'enfants seuls ou de nombres impairs.
- Animations par équipes de 2 : poules de 5 ou 6 + tableau en 8 touches.

### ▪ 3.2.5- CD13 de Noel :

- Le CD13 organise complètement ces épreuves, le club hôte doit respecter un cahier des charges très précis, il assure la gestion matériel : (installations des pistes et matériels de signalisation), la matérialisation du plateau d'évolution, de décorer la salle et de la buvette.
- Le CD13 prend en charge toute les droits d'engagements à sa charge, rendant les épreuves totalement gratuites pour les enfants, seul un pointage des présents sera effectué.
- Les épreuves se déroulent avec armes électriques sauf pour les poussins. A l'épée les poussins tireront également au fleuret sec.
- La formule spéciale de Noel se déroule par **équipes de 3 tireurs : 1 poussin, 1 pupille et un benjamin** en relais de 4 touches, soit **la victoire de l'équipe a 12 touches**.
- **Possibilité de surclasser un pupille 2ème année à la place d'un benjamin dans l'équipe.** (pas de sur classement de pupille 1ère année).
- L'épreuve se fera avec 1 tour de poule (poule de 4 ou 5 équipe max) suivit d'un tableau d'élimination direct.
- **Toutes les équipes seront récompensées** par armes, et ce a chaque tour d'élimination directe (pour permettre aux éliminés de partir au fur et a mesure) ; jusqu'au ¼ de finales ensuite, nous procéderont aux remises sur podium à l'issue des finales.

- L'ordre des matches pour les poules sera dans l'ordre : le poussin, le pupille, puis le benjamin; dans le tableau l'ordre sera tiré au sort à chaque tour.
- La constitution des poules tiendra compte d'un décalage par club.
- **Les équipes peuvent être mixtes, et de clubs différents.**
- **Horaires :**
  - Fleuret : Appel : 9h30, scratch 10h00 début de l'épreuve 10h30
  - Epée : Appel : 11h00, scratch 11h30 début de l'épreuve 12h00

### ○ 3.3- Critérium Départemental

- 1 Tour de poule sans éliminés avec décalage par Club
- Tableau sans repêchage & sans décalage.

### ○ 3.4- Finale Départementale

- 1 Tour de poule sans éliminés avec décalage par club
- Tableau sans repêchage met sans décalage
- La dernière épreuve de l'année, nommée « Finale Départementale », regroupera les **8 meilleurs tireurs du classement annuel des « compétitions de jeunes » catégories PUPILLES et BENJAMINS.**
- La participation à la «Finale » se déterminera en fonction des points cumulés par les tireurs lors des épreuves organisées dans la saison. Le calcul de point se fera sur le nombre de compétions 2/3.
- En cas d'égalité à l'issue des épreuves, la place obtenue lors du Critérium départemental sera décisive.
- La remise des récompenses sera à effectuer au fur et à mesure de la fin des épreuves par catégories et par armes.

### ○ 3.6- Gestion informatique

L'épreuve devra être gérée **OBLIGATOIREMENT** par Informatique, avec le logiciel officiel de la F.F.E

Après chaque épreuve, et afin d'organiser la prochaine, le fichier entier des compétitions envoyé par courriel à Mtre THIERY guillaume, responsable de la commission « animation, épreuve de jeunes » du CD 13. L'indemnisation financière du CD13 ne sera pas versée tant que les données des compétitions ne seront pas transmises à :

 [cd13escrime@orange.fr](mailto:cd13escrime@orange.fr)

### o 3.7- Classement

Les résultats individuels sont consignés dans des fichiers de classement qui permettent d'établir des premiers tours équilibrés pour chaque nouvelle épreuve.

Le classement des premières épreuves est établi en prenant pour base le classement de l'année précédente.

Les résultats de chaque épreuve doivent être envoyés à la ligue de Provence qui transmettra à tous les clubs.

## 4- CALENDRIER

<b>15 &amp; 16 Octobre 2011</b>	<b>Annulé</b>	Pupilles – Benjamins
<b>12 &amp; 13 Novembre 2011</b>	<b>CABRIES</b>	Pupilles , benjamins + épreuve poussins
<b>18 Décembre 2011</b>	<b>AIX U.C.E</b>	CD13 de NOEL
<b>21 &amp; 22 Janvier 2012</b>	<b>CABRIES</b>	Pupilles – Benjamins
<b>24 &amp; 25 Mars 2012</b>	<b>CABRIES</b>	Critérium départemental Pupilles - Benjamins + Epreuve Poussins
<b>27 Mai 2012</b>	<b>MARSEILLE EC</b>	Finales départementales + Poussins par équipes de 2

Compte-rendu d'épreuve

Saison 2011-2012

NOM DE L'EPREUVE

DATE

LIEU

CLUB ORGANISATEUR

HORAIRES : DEBUT :

FIN :

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

	POUSSINS		PUPILLES		BENJAMINS		AUTRES	
	Ind	Eq	Ind	Eq	Ind	Eq	Ind	Eq
H								
F								

PROBLEMES RENCONTRES :

Fait à :

Le Président du club de :



## INDEMNISATION ARBITRES EN SURPLUS

NOM DE L'EPREUVE

DATE

LIEU

CLUB ORGANISATEUR

A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR :

POUSSINS	Nombre de Poules	X 1,5 =
PUPILLES	Nombre de Poules	X 1,5 =
BENJAMINS	Nombre de Poules	X 1,5 =
AUTRES	Nombre de Poules	X 1,5 =

TOTAL : -----

NOMBRE D'ARBITRES ENGAGES :

A LA CHARGE DU CD13 (ARBITRES ENGAGES - TOTAL) =

VISA DU RESPONSABLE CD13 :

Fait à :

Le Président du club de :

## Les normes des tenues

### CIRCULAIRE F.F.E DU 01/12/01 APPROUVE PAR LE COMITE DIRECTEUR F.F.E du 01/12/01

#### I Marquage CE (Décret du 5-8-94)

Pour tous les équipements individuels de sécurité commercialisés à partir du 01/07/1995 vendus, loués, distribués :

Catégorie 1 de marquage CE	Gants, pantalons : risques non vitaux
Catégorie 2 de marquage CE	Vestes, cuirasses, sacs cuirasses, coquilles, masques : équipements protégeant contre les chocs affectant les parties vitales du corps et susceptibles de provoquer des lésions irréversibles.

#### II Labels F.I.E / F.F.E : UNIQUEMENT EN COMPETITION

Catégorie A + CHT/Monde Cadets, Juniors, Seniors	Tenue 800 N et cuirasse 800 N
Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans	Tenue 350 N et cuirasse 800 N
Poussins, Pupilles, Benjamins	Tenue 350 N et cuirasse 350 N

### **RAPPEL - STATUTS FIE -**

«Les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls.

Les mesures de sécurité, de même que celles de contrôle, édictées par le Règlement pour les épreuves ne sont destinées qu'à renforcer la sécurité des tireurs, sans pouvoir la garantir, et ne peuvent en conséquence, quelle que soit la manière dont elles sont appliquées, entraîner la responsabilité, ni de la FIE, ni des organisateurs d'épreuves, ni des fonctionnaires chargés de leur réalisation, ni des auteurs d'un éventuel accident».